



Le Maire de la Commune d'HAMEL,
Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2211.1 et suivants.
Vu le Code de la Route L411-1 à L411-7,
Vu le règlement de voirie communal adopté par délibération en date du 15 avril 2016
Considérant que l'entreprise ENSIO SAS – 405 Rue Claude Bernard - 62320 ROUVROY procède à des travaux de pose de chambre et fourreaux – Route de Douai 59151 HAMEL.
Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires pour faciliter l'exécution de ces interventions à compter du 16 septembre 2024 pour une durée de 1 mois et prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – A compter du 16 septembre 2024 et pour une durée d'un mois, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit pour tous les véhicules au droit du chantier – route de Douai. Pour le bon déroulement des travaux la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2- A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par L'entreprise ENSIO chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3 – Cet arrêté sera publié et affiché à HAMEL aux lieux habituels de publications des actes administratifs. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARLEUX,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise ENSIO,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

HAMEL, le 4 septembre 2024

J.L.HALLÉ
Maire d'HAMEL

